



FICHE TECHNIQUE

201501

LV 31

PASTILLE LAVE-VAISSELLE 7 EN 1

LV31 est composé d'agents de blanchiment oxygénés, agents de surface non ioniques, polycarboxylates, phosphonates, parfums, enzymes.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Aspect : pastille de 16g
Couleur : blanc/vert
Odeur : parfum frais

PROPRIETES PRINCIPALES

- Elimine les traces les plus tenaces.
- Evite les dépôts de calcaire.
- Fonction anti-calcaire et anti-corrosion favorisant la protection des verres.
- Très bonne efficacité sur les taches colorées (thé, café, vin rouge) grâce à l'oxygène actif qu'elle contient.

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- **1 pastille = 1 utilisation.**
- Utilisation en lave-vaisselle unique.
- Efficace à toutes températures 50-70°C.
- Débarrasser préalablement la vaisselle des restes de nourriture.
- Retirer le film protecteur et déposer la pastille dans le compartiment prévu à cet effet.
- Vérifier périodiquement la propreté des filtres.
- Se laver les mains après utilisation.
- Pas besoin de sel régénérant ou de liquide de rinçage sauf si dureté de l'eau >15°F.

RECOMMANDATIONS

Ne pas utiliser sur une porcelaine ancienne, peinte à la main, verres cristal, objets en bois, corne ou certains plastiques qui ne supportent pas des températures supérieures à 70°C, les éléments en aluminium et ceux en or ou avec d'autres décorations en métaux ou pierres précieuses.

Conserver à l'abri de l'humidité et à une température ne dépassant pas les 40°C.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.